

RÈGLEMENT des 3 heures de Cuistax de Boninne

Article 1 : Organisation

Les 3 heures de cuistax sont organisées par le Comité d'Animations de Boninne le 28 juin 2026 sur un circuit fermé dans le village de Boninne (Au départ de la Place du Try).

Les cuistax biplace sont fournis par l'organisation.

Article 2 : Participants

La course est ouverte à tous les participants âgés de 12 ans et plus. Les participants doivent être en bonne santé et capables de faire du cuistax pendant une période de 3 heures.

Chaque équipe sera composée de minimum 5 personnes, dont un responsable identifié.

Article 3 : Inscription

Les inscriptions doivent être effectuées avant le 14 juin 2026 en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site web de l'association organisatrice <https://cuistax.cab5021.be/>

Pour que l'inscription soit définitivement prise en compte, le formulaire d'inscription devra avoir été correctement rempli et le versement de la somme avoir été enregistré par l'organisation.

Article 4 : Équipement

L'organisation met à la disposition de chaque équipe un cuistax biplace en ordre de fonctionnement.

Le port du casque est vivement conseillé pour tous les participants durant la durée de la course.

Article 5 : Accueil

Le responsable de l'équipe doit se présenter, avec son équipe, au secrétariat de l'épreuve à 09 h le jour de la course pour la remise du cuistax et du dossard.

Un emplacement sera dédié à chaque équipe avant le départ.

Article 6 : Décorations

Afin de rendre l'événement encore plus convivial, il est vivement conseillé de personnaliser le cuistax avant le départ.

Le numéro de dossard **DOIT** néanmoins rester visible sur chaque cuistax. L'équipe participante est responsable de son dossard.

Si décoration il y a, celle-ci doit rester dans la limite des règles de sécurité. La direction de course se réserve le droit de refuser tout accessoire qui pourrait atteindre à la sécurité ou le bon déroulement de la course.

Article 7 : Déroulement de la course

Le départ de l'endurance sera donné à 10h30 au niveau de la place du Try. Pour rejoindre leur cuistax, deux concurrents de chaque équipe prendront le départ PEDESTREMENT durant environ 300 mètres. (Principe de la course LE MANS)

- **Il est vivement recommandé que les deux concurrents prenant le départ à pied soient âgés de plus de 15 ans. Le risque de bousculade au départ étant réel !**

La course se déroule sur une période de 3 heures. Les équipes doivent parcourir le plus grand nombre de tours possible pendant cette période. Les dépassements doivent être effectués en toute sécurité. Les équipes doivent respecter les consignes des commissaires de course.

Les relais sont libres mais ne peuvent se faire que dans la zone prévue à cet effet sur la place. Cette zone se compose d'une zone d'arrêt et d'une zone de relance.

En cas d'incident mécanique, un stand et un support technique sont à disposition des concurrents sur la place.

Sportivité, respect et fair-play sont les maîtres mots de cette manifestation. Tout écart pourra être sanctionné par une disqualification immédiate.

Les commissaires de courses seront clairement identifiés par le port d'une chasuble de sécurité. Les concurrents devront se conformer à leurs indications sous peine d'un stop and go de 1 minute.

- **Il est interdit de monter à plus de deux personnes par cuistax.**
- **Il est interdit de quitter les limites du parcours avec le cuistax.**
- **Lors des relais, seuls les occupants du cuistax et leurs relayeurs sont autorisés à se tenir dans les stands.**
- **Il est interdit de pousser les cuistax lors de la relance.**
- **Il est interdit d'amener des boissons alcoolisées sur le circuit durant la course. Il est formellement interdit de boire des boissons alcoolisées sur le cuistax durant la course. Un bar sera ouvert durant tout l'événement.**

Tout dégât au cuistax, ne pouvant être réparé sur place, sera facturé aux participants.

A la fin de la course, les cuistax encore en piste doivent terminer complètement leur tour. Ce dernier tour fait en effet partie intégrante de la course.

Article 8 : Assurances

Les participants sont responsables de leur propre sécurité pendant la course. L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas d'accident corporel ou de dommage matériel.

Article 9 : Dispositions particulières

L'association organisatrice se réserve le droit d'annuler la course en cas de force majeure. Les frais d'inscription seront remboursés aux participants dans ce cas. En cas de désistement d'une équipe, le droit d'inscription reste dû et ne sera pas remboursé.

Article 10 : Acceptation du règlement et droit à l'image

Durant la course, des photos et/ou vidéos pourront être prises. En s'inscrivant, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise l'organisateur à utiliser ces images à des fins de communication et de promotion de l'événement (site internet, réseaux sociaux, presse, etc.), sans contrepartie financière. Cette autorisation peut être retirée sur simple demande auprès de l'organisateur.

La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement. Tout participant ne respectant pas les règles pourra être disqualifié.